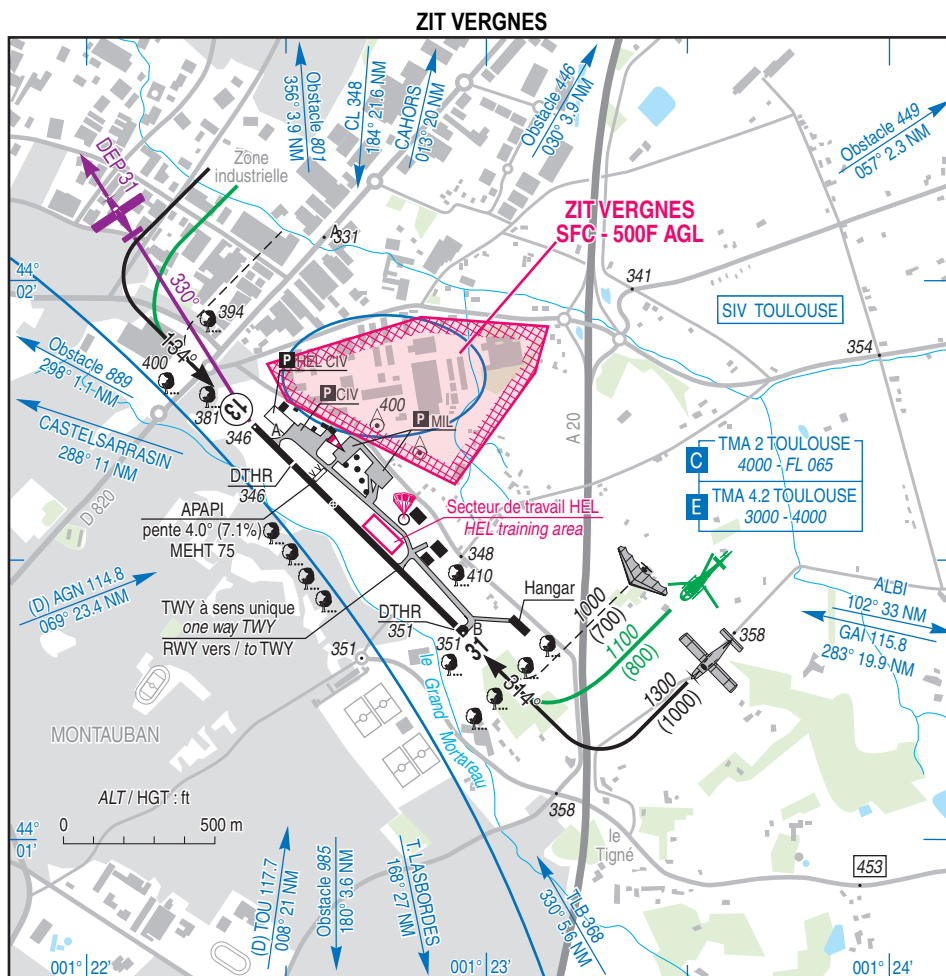


Objet : Création d'une zone interdite temporaire (ZIT) Vergnes à Montauban
En vigueur : Du 08 août au 06 novembre 2019

Lieu : FIR : Bordeaux LFBB - AD : Montauban LFDB



Extrait VAC AD 2 LFDB ATT 01 en vigueur le 18 JUL 2019

ACTIVITÉ
Interdiction de survol d'installations défense spécifiques.
DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ
H24
GESTIONNAIRE
NIL
STATUT
Zone interdite temporaire (ZIT)
CONDITIONS DE PÉNÉTRATION
CAG/CAM : pénétration interdite, y compris les aéronefs circulant sans personne à bord, à l'exception :
- des aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique lorsque la mission ne permet pas le contournement de la zone
- des aéronefs de la défense, y compris les aéronefs d'Etat télépilotes
- des aéronefs en état d'urgence ou de détresse
SERVICES RENDUS
Information de vol et alerte

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

Limites latérales

44°01'47.00" N, 001°22'30.00" E
44°01'51.00" N, 001°22'27.00" E
44°01'56.00" N, 001°22'50.00" E
44°01'55.00" N, 001°23'09.00" E
44°01'50.00" N, 001°23'07.00" E
44°01'38.00" N, 001°22'55.00" E
44°01'47.00" N, 001°22'30.00" E

Limites verticales

SFC / 500FT AGL